

AIDE-MÉMOIRE MALADIES INFECTIEUSES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PRRBSST

Octobre 2025

PERSONNES À CONTACTER

Pour toutes informations concernant les maladies infectieuses :

Consulter les fiches RESIST dans l'Intranet, sur [Espace Employés > Santé et sécurité au travail > Maladies infectieuses](#)

Si présence de symptômes de gastro, varicelle, gale, rougeole ou autres maladies infectieuses :

Contactez le **18041** (ou par courriel au sstinfirmieres.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca) pour recevoir des conseils, consignes de retour ou de maintien au travail.

Si présence de symptômes d'allure grippale (COVID, influenza, VRS, etc.):

Contactez le **18053** (ou par courriel au infirmierepreventionsst.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca) pour recevoir des conseils, consignes de retour ou de maintien au travail.

Pour signaler une absence :

Contactez le gestionnaire, le coordonnateur ou la gestion des effectifs.

Pour toutes questions concernant la vaccination des employés du CIUSSS-CHUS:

Contactez le **18041** (ou par courriel au vacsstemp.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca) ou prenez rendez-vous avec l'équipe du Point de Service Local (PSL) de vaccination et dépistage au 819-562-1222 pour effectuer l'évaluation de votre dossier.

DÉPISTAGE COVID ET INFLUENZA

COVID	INFLUENZA
Dépistage non obligatoire. Offert pour tous les travailleurs. Prendre un rendez-vous par Clic Santé. Disponible dans tous les PSL. Pour plus d'information, voir l' algorithme décisionnel pour les travailleurs, médecins, résidents, stagiaires, étudiants et externes.	Avec prescription médicale sinon, le travailleur doit répondre aux critères d'admissibilité . Prendre un rendez-vous par Clic Santé. Disponible dans tous les PSL. Même si l'unité est en éclosion, un dépistage est offert seulement avec une prescription médicale ou le travailleur doit répondre aux critères d'admissibilité.

SI DÉPISTAGE COVID FAIT ET RÉSULTAT POSITIF

Si un travailleur a été en contact avec un collègue ou un usager confirmé positif à la COVID-19 en milieu de travail, ou s'il a travaillé dans un département en éclosion, et qu'il souhaite faire une réclamation à la CNESST, il doit transférer le courriel confirmant son résultat positif à l'adresse suivante : infirmierepreventionsst.ciusse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

Une enquête lui sera ensuite envoyée par courriel, qu'il devra remplir. Il est recommandé de vérifier également dans les courriels indésirables.

SI DÉPISTAGE COVID ET/OU INFLUENZA FAIT ET RÉSULTAT NÉGATIF

C'est la responsabilité de l'employé de contacter le 18053 pour avoir des conseils et des consignes au besoin.

SI DÉPISTAGE INFLUENZA FAIT ET RÉSULTAT POSITIF

C'est la responsabilité de l'employé de contacter le 18053 pour informer les infirmières du résultat reçu et de recevoir des conseils et des consignes de retour ou maintien au travail.

Si le travailleur reçoit deux résultats différents, que ce soit par message texte ou par courriel, contacter le poste 18053 et une infirmière validera le résultat qui a été déposé au DSQ.

DÉPISTAGE STREPTOCOQUE A

Streptocoque A

Dépistage gratuit si symptômes associés selon évaluation de l'infirmière du PSL.
Offert pour toute la population âgée de plus de 3 ans.
Prendre un rendez-vous par Clic Santé. Disponible dans tous les PSL excepté la Pommeraie.

SYMPTÔMES ASSOCIÉS AU STREPTOCOQUE A

Maux de gorge importants; douleur en avalant; fièvre; sensibilité des ganglions dans le cou; dépôts blanchâtres sur les amygdales et/ou dans le fond de la gorge; nausées, vomissements, et parfois, douleurs abdominales.

Il est important de contacter le poste téléphonique 18041 si le résultat est positif au dépistage.

DÉPISTAGE AUTRES MALADIES INFECTIEUSES

Autres maladies infectieuses

Un **diagnostic médical est requis** pour recevoir un suivi auprès des infirmières PRRBSST et recevoir les consignes de retour au travail (exception de la gastro : aucune consultation nécessaire avec un médecin).

Tout travailleur qui présente des symptômes de fièvre, frissons, diarrhées et vomissements **doit se retirer du travail**. L'absence de ces symptômes pour une période de 48 heures est requise ainsi qu'une amélioration de l'état de santé dans les derniers 24 heures avant un retour au travail.

À noter qu'un billet médical sera exigé pour toute absence dépassant une période de 5 jours.

L'employé doit prendre entente avec son gestionnaire pour planifier sa date de retour au travail.

RÉMUNÉRATION

La banque de congés conventionnés de l'employé (maladie, férié, etc.) est toujours utilisée en premier. L'employé à temps partiel reçoit des bénéfices marginaux sur son salaire. Ses jours d'absence seront codés en journée maladie, à ses frais.

Pour un mode d'acquisition communautaire, le dépistage fait sur les heures de travail ne peut être rémunéré sur le temps régulier. Prendre entente avec votre gestionnaire pour utilisation des congés conventionnés ou aménagement d'horaire.

CNESST

L'employé recevra, le cas échéant, un courriel lui mentionnant son admissibilité au régime de la CNESST.

Le gestionnaire recevra un courriel avec les codes à mettre au relevé de présence.

COVID Pour bénéficier de la CNESST, l'employé doit avoir reçu un test PCR positif et avoir été exposé en milieu de travail, soit un cas contact avec un collègue/usagé confirmé positif ou un département en éclosion. Une évaluation du dossier sera effectuée par l'Équipe de PRRBSST.

Influenza, Gastro, Gale, rougeole etc. L'employé doit présenter une attestation médicale CNESST dûment complétée par son médecin si acquisition en milieu de travail.

Tout travailleur nouvellement **immunosupprimé** ou qui désire ajouter une information à son dossier peut envoyer un courriel à travailleurs-vulnerables.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca et une agente le contactera pour un suivi.